

1. Cadre stratégique

Décision : BC-16/1 : Cadre stratégique

Contexte :

La Conférence des Parties a décidé qu'un projet de cadre stratégique renouvelé devrait être élaboré, en tenant compte des recommandations visant à améliorer le cadre stratégique pour la période 2012–2021 élaborées par le petit groupe de travail intersessions.

Il a également décidé que le petit groupe de travail intersessions poursuivrait ses travaux et serait ouvert à toutes les Parties, en invitant la représentation des cinq groupes régionaux des Nations unies, ainsi qu'aux observateurs, y compris les centres régionaux et de coordination de la Convention de Bâle. Le petit groupe de travail intersessions a été prié d'élaborer un projet de cadre stratégique renouvelé pour examen par le groupe de travail à composition non limitée à sa quatorzième réunion ; et d'élaborer un cadre stratégique renouvelé révisé, pour examen et adoption éventuelle par la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion, en tenant compte des résultats de la quatorzième réunion du groupe de travail à composition non limitée.

Suivi :

	Demande d'information	Répondants	Dates limites de communication des informations
(a)	Les Parties et les observateurs sont invités à désigner d'autres membres du petit groupe de travail intersessions ayant des connaissances et des compétences spécifiques en matière d'évaluation des plans stratégiques, des programmes, des traités ou de la mise en œuvre nationale de la Convention de Bâle, afin qu'ils siègent au sein du groupe de travail.	Parties Observateurs	30 septembre 2023
(b)	Les Parties sont invitées à envisager de jouer le rôle de pays chef de file dans l'élaboration du cadre stratégique renouvelé et à informer le Secrétariat de leur volonté de le faire.	Parties	30 septembre 2023

Personne de contact :

Mme. Andrea Lechner, courriel : andrea.lechner@un.org.